QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Premiers soins d'urgence (PSU)

En date du 25 juin 2017

GRAND PUBLIC ET MILIEU DE TRAVAIL

Q : En quoi consiste le cours de premiers soins d'urgence?

R : Il s'agit d'un cours complet d'une journée qui peut être suivi par

- certains employés fédéraux et provinciaux pour respecter les exigences réglementaires en matière de SST et apprendre à prodiguer des soins d'urgence aux personnes blessées ou malades.
- Les secouristes non professionnels peuvent le suivre par intérêt ou à des fins d'information.

Q : Je désire suivre un cours de premiers soins pour répondre à une exigence de mon employeur en matière de sécurité et de santé au travail. Quelles sont mes options?

R : Les organisations réglementées par le gouvernement fédéral et provincial sont régies par des exigences de santé et de sécurité en milieu de travail (SST) qui sont appliquées séparément. Le type de cours approprié pour chaque lieu de travail peut être déterminé au cas par cas et dépend de plusieurs facteurs, dont le type de lieu de travail, l'éloignement des services médicaux et le nombre d'employés. Pour déterminer l'option de cours qui répond le mieux à vos besoins, il est conseillé de vous adresser au service des ressources humaines de votre organisation pour consulter l'organisme régional de santé et sécurité au travail. Remarque : dans certaines provinces, le cours *Premiers soins d'urgence* n'est pas une option de cours reconnue. Pour obtenir un certificat de secourisme dans ces régions, vous devez prendre le cours *Premiers secours*.

Q : Je désire suivre un cours en premiers soins à des fins d'intérêt ou d'information. Quelles sont mes options?

R : La réponse à cette question dépend de la façon dont vous souhaitez que les premiers secours améliorent votre capacité à soutenir ceux qui en ont besoin. Le cours *Premiers soins d'urgence* d'une journée résume les méthodes probantes pour fournir une assistance de base d'urgence aux personnes blessées ou malades. Le cours *Premiers secours* de deux jours élargit l'information de base traitée dans PSU, tout en abordant d'autres affections courantes telles que les blessures osseuses, articulaires et musculaires, les blessures et les maladies environnementales, et les accouchements d'urgence.

Q : J'ai déjà le matériel de référence du cours *Premiers secours* (PS) qui suit les lignes directrices 2015. Dois-je acheter le matériel de formation du cours *Premiers soins d'urgence*?

R : Non; bien que les instructeurs doivent enseigner le contenu de cette nouvelle offre de la manière approuvée par chaque organisme de réglementation, les étudiants peuvent se référer au matériel de formation qu'ils possèdent déjà (s'ils ont les versions les plus récentes) pour suivre chaque leçon. Remarque : les plans de cours pour la formation de premiers soins d'urgence peuvent ne pas correspondre exactement au contenu décrit dans le matériel de référence 2015 de PS. Dans certains cas, le contenu a été combiné à partir de divers chapitres pour offrir cette nouvelle option de cours condensé. En cas de doute, veuillez consulter votre instructeur pour repérer le contenu de la leçon en cours d'enseignement dans le matériel de référence 2015 de PS.

Q : Mon instructeur m'a dit que j'avais besoin d'un exemplaire du nouveau *Manuel de référence des étudiants de Premiers secours* qui tient compte des connaissances scientifiques des lignes directrices de 2015 – où puis-je l'acheter?

R : Les ressources pour les étudiants peuvent être achetées à la Boutique de cœur, notre boutique en ligne : http://www.gilmore.ca/HSFC/Guest.aspx?lang=FR. Vous pouvez y magasiner en tant qu'invité (n'hésitez pas à créer un compte pour sauvegarder vos renseignements de façon à accélérer le processus d'achat à l'avenir).

INSTRUCTEUR

Q : Qui est autorisé à donner le cours *Premiers soins d'urgence*?

R : À l'heure actuelle, seuls les individus qui ont réussi les contrôles et qui possèdent une carte d'instructeur de premiers secours de Cœur + AVC valide peuvent donner le cours *Premiers soins d'urgence*.

Q : Où peut-on donner le cours *Premiers soins d'urgence* de Cœur + AVC afin de satisfaire aux exigences réglementaires en matière de SST?

R : À l'heure actuelle, le cours PSU de Cœur + AVC ne peut être utilisé pour satisfaire (et être certifié en vertu de) aux exigences réglementaires en matière de SST que par certaines organisations réglementées par les gouvernements fédéral et provincial en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Le cours PSU n'est pas reconnu dans la législation au Québec, en Saskatchewan, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut. Le cours PSU ne peut être utilisé au Nouveau-Brunswick que pour satisfaire à l'exigence selon laquelle « l'employeur doit s'assurer que chacun des secouristes reçoit une formation pratique minimale de six heures chaque année pendant la validité du certificat. » Le processus d'examen et d'approbation est toujours en cours en Alberta, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador. Cœur + AVC n'est pas accrédité pour offrir ses cours de premiers soins en vue de satisfaire aux règlements de SST en Colombie-Britannique. Les nouvelles approbations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail pour ce cours seront publiées périodiquement à mesure que l'information sera connue.

Q : J'ai déjà le matériel de l'instructeur du cours *Premiers secours* qui suit les lignes directrices 2015. Dois-je acheter le matériel de l'instructeur du cours *Premiers soins d'urgence*?

R : Oui; la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a adapté le contenu du matériel des Premiers secours existant afin de recevoir l'approbation pour *Premiers soins d'urgence* (le cas échéant). Ce contenu doit être enseigné de la manière approuvée par les organismes de réglementation afin que les participants reçoivent soit une carte d'achèvement de premiers soins d'urgence (le cas échéant, en vertu des règlements fédéraux-provinciaux de SST).

Q : En quoi le cours et le contenu de *Premiers soins d'urgence* sont-ils différents?

R : Contrairement au cours *Premiers secours*, *Premiers soins d'urgence* est un cours d'une journée pendant lequel les participants apprennent comment prodiguer des soins *de base* aux personnes blessées ou malades. Il ne couvre que le contenu de base exigé par les organismes de réglementation. Contrairement au cours de renouvellement des premiers secours, le cours Premiers soins d'urgence ne contient pas les modules sur la réanimation des enfants et des nourrissons. C'est pour cette raison que le cours de renouvellement dure environ une heure de plus que le cours *Premiers soins d'urgence*.

Q : Quelles sont les ressources de Cœur + AVC dont j'ai besoin pour enseigner le cours *Premiers soins d'urgence*?

R : Vous aurez besoin du Manuel de l'instructeur pour le cours des premiers soins d'urgence/renouvellement des premiers secours (RE2002F).

Q : Où puis-je me procurer le matériel de formation et les ressources pour le cours *Premiers soins d'urgence*?

R : Vous pouvez acheter le matériel de l'instructeur à la Boutique de cœur. Pour visiter la boutique, rendez-vous sur le portail de la réanimation (http://www.gilmore.ca/HSFC/Guest.aspx?lang=FR) et ouvrez une session dans votre compte d'instructeur. Ensuite, cliquez sur le bouton *Acheter du matériel de formation* du site Web. Vous serez immédiatement redirigé vers la Boutique de cœur, où vous pourrez trouver et acquérir du matériel de formation pour les disciplines que vous avez l'autorisation d'enseigner. Si vous n'ouvrez pas de session dans votre compte d'instructeur, vous ne pourrez pas acheter du matériel d'instructeur et ne pourrez acheter que du matériel pour étudiant. Les ressources du cours, comme les examens, se trouvent sous l'onglet Ressources du cours pour les instructeurs quand vous êtes connecté.

Q : Comment puis-je m'assurer que les participants reçoivent la carte appropriée via le portail de réanimation?

R : Il y aura deux nouvelles options de menu pour le programme des premiers soins, du renouvellement de premiers de secours RCR/DEA de niveau C et des premiers soins d'urgence. Pour vous assurer que chaque participant reçoit la bonne carte, vous devez configurer le cours qu'ils suivent. Remarque : il n'existe actuellement aucune option pour inscrire les étudiants à un double cursus *Premiers soins d'urgence* et *Renouvellement des premiers secours*. Dans ces cas, des cours distincts doivent être configurés via le portail.

Q : Est-ce que l'enseignement de *Premiers soins d'urgence* me permet de satisfaire aux exigences d'enseignement liées à mon statut d'instructeur des premiers secours?

R : Pas en ce moment. Afin de satisfaire aux exigences d'enseignement pour premiers secours, vous devez démontrer votre capacité à enseigner le programme *complet* de *Premiers secours*.